

Vol. 8 numéro 10

2 mai 2024

## Contenu

Décision de la Cour Suprême en lien avec la loi 126 .....	1
RAPPEL - RDV national sur le maintien à domicile organisé par la Coalition pour la dignité des aînés le 8 mai 2024 .....	3
Synthèse du sondage réalisé par l'AQDER auprès de ses membres sur le maintien à domicile .....	4

---

### Décision de la Cour Suprême en lien avec la loi 126

La Cour Suprême a rendu sa décision, le 11 avril dernier, dans le dossier de la loi 15 (employés municipaux) et elle a rejeté la demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec, présentée par le PGQ.

Inutile de vous dire que nous attendions ce jugement depuis un bout de temps. Voici certains commentaires qui aideront à comprendre la portée de cette décision.

C'est une excellente nouvelle.

Elle confirme :

- que cette décision revient à rendre inconstitutionnelle la loi 15.
- que les déficits devraient être partagés entre les villes et les travailleurs actifs ;
- que le retrait de l'indexation pour les retraités, combiné à l'absence d'un processus d'arbitrage, constituent des entraves substantielles à la liberté d'association.

Ces arguments s'appliquent certainement à notre cause.

Pour le RRPE, le déficit aurait dû être partagé entre le gouvernement et les actifs.

Nous n'aurions jamais dû impliquer les retraités pour éponger une partie du déficit.

On réalise que la loi 15 et la loi 126 sont très semblables et ont causé des injustices comparables aux retraité(e)s.

Voici la décision :

<https://decisions.scc-csc.ca/scc-csc/scc-l-csc-a/en/item/20377/index.do>

La journaliste Roxane Léouzon a écrit un article sur ce sujet :

<https://www.msn.com/fr-ca/finances/other/victoire-pour-certains-retrait%C3%A9s-municipaux-d%C3%A9ception-pour-d-autres-devant-la-cour-supr%C3%A9me/ar-BB1lsl8c>

Le représentant de Retraite Québec a donné des nouvelles quant à l'éventualité de mettre en place un mécanisme de retenue à la source via l'AQRP pour le financement du recours collectif : **cette demande de perception à la source n'a pas été autorisée.**

Il faut comprendre que les frais juridiques seront importants et il faut partager les honoraires avec l'ensemble des 33 000 retraité(e)s et non plus seulement avec les 7 000 membres de l'Inter-Org.

Aussi, selon Me Charlebois, l'envoi de l'Avis aux membres est prévu dans la semaine du 6 au 10 juin prochains.

Le vendredi 19 avril a aussi été marqué par la décision de la Cour suprême du Canada dans la cause : « Société des casinos du Québec inc., et al. c. Association des cadres de la Société des casinos du Québec, et al. ». Une décision qui aurait pu avoir un impact négatif sur notre cause, annulant ainsi la bonne nouvelle de la décision dans le dossier de la Loi 15.

Le lien suivant vous mènera vers l'article de Lia Lévesque de La Presse + à ce sujet :

<https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2024-04-19/cour-supreme-du-canada/syndicalisation-l-exclusion-des-cadres-des-casinos-est-constitutionnelle.php>

Voilà donc d'assez bonnes nouvelles pour nous !

Nous aurons sans doute le plaisir de vous reparler bientôt de ce dossier. Ça bouge enfin !

**Michel Gobeil**

Président AQDER

## RAPPEL - RDV national sur le maintien à domicile organisé par la Coalition pour la dignité des aînés le 8 mai 2024



Le sujet vous intéresse, vous pouvez vous joindre à nous. Le 8 mai prochain, il y aura des conférences suivies en après-midi d'échanges entre les participants pour trouver des pistes de solutions.

Nous espérons terminer la journée avec quatre grandes priorités qui pourraient être mises en place dès maintenant.

Vous avez la possibilité de suivre l'événement en visioconférence le jour même via Facebook :

### événement Facebook

Vous n'êtes pas disponible, pas de problème, la conférence sera enregistrée et disponible sur la page Facebook de la Coalition pour la dignité des aînés.

<https://www.facebook.com/coalitiondigniteaines/posts/pfbid0fJnDVBM9zrzzmMA1Uyz1gG6ZTVbquXxkR4wcfik1K4Q7wGgVvyWjWDQnBFsQLWBMl>

Pour connaître les panélistes et l'horaire de la journée, cliquez sur le lien suivant où vous trouverez toute la programmation sur le site Web :

<https://cahier.coalitiondigniteaines.quebec/programmation/>

### Le comité de vigilance



Organisé par  Coalition pour la dignité des aînés



**Rendez-vous national**  
sur le maintien à domicile

À mettre à vos agendas ✓

8 mai 2024

## Synthèse du sondage réalisé par l'AQDER auprès de ses membres sur le maintien à domicile

Vous avez été nombreux à répondre au sondage (512), nous vous remercions de votre participation. Nous allons envoyer la version complète aux présidentes et présidents de section. Le sujet a intéressé autant les femmes que les hommes. Ce sondage nous permet de constater l'importance que porte nos membres à ce que le gouvernement planche sur l'accessibilité de ce service en lieu et place des CHSLD. Voici en vrac les réponses :

- 70 % vivent en couple
- 68 % demeurent dans leur résidence, à peine 4 % en RPA
- 48 % aimeraient de l'aide pour le ménage hebdomadaire et 45 % n'ont aucun besoin
- 48 % expriment leur malaise à l'aide au bain et 47 % n'ont pas besoin d'aide
- Le CLSC est la porte d'entrée privilégiée pour une demande d'aide (63 %) et les organismes communautaires en deuxième place (40 %)
- Le grand ménage (56 %) et les petits travaux (47 %) seraient reçus favorablement. Les soins médicaux ne recueillent que 25 %. Doit-on conclure que notre groupe est en excellente santé ?
- 71 % ont un médecin de famille et 19 % sont associés à un GMF
- 59 % comptent sur leurs enfants comme proche aidant
- On s'isole à cause des limitations physiques (65 %), de la perte du permis de conduire (59 %), et 34 % n'ont plus de conjoint/e.



**Simplifiez-vous la vie!**  
**Recevez vos remboursements dans votre compte bancaire**

Et soumettez vos réclamations via l'Espace client. Inscrivez-vous dès maintenant! [Voyez comment](#)

**1 877 422-6487**



ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

**ia.ca**

Fier partenaire de l'AQDER

**IA** Groupe financier

IA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. exerce ses activités.

MEMBRES DE L'AQDER

**Pour votre assurance autocaravane, ça vaut le coup de comparer.**

Demandez une soumission  
[beneva.ca/aqder](http://beneva.ca/aqder) 1 855 441-6016

Mentionnez votre numéro de groupe : 10058



**beneva**  
Les gens qui protègent des gens

Les assurances de dommages sont souscrites par Société d'assurance Beneva inc. et distribuées par Beneva inc. agence et assureurs de dommages et ses partenaires autorisés. En tout temps, seul le contrat d'assurance précède les clauses et conditions insérées à nos polices, chartes, conditions et documents d'appui. © Beneva inc. 2024. Le logo et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.